



Droits de descendants d'un mère ayant abandonné son fils

Par **GERBER Rene**, le **29/03/2017** à **16:56**

Bonjour,

Mon cousin est décédé, il était veuf et sans enfant.

Son plus proche héritier est un cousin côté maternel au premier degré: les deux mères étaient sœurs.

Côté paternel, le père était abandonné par sa mère et placé à l'assistance publique et le père "inconnu".

Quels sont les droits de demi-frères ou demi-soeurs éventuels d'enfants nés par la suite de la mère ayant abandonné son fils.

En clair: sachant qu'il y a eu abandon, existe-t-il encore des droits pour d'éventuels cousins au même degré côté mère de son père et quels seraient leurs droits de succession.

Merci et bonne journée.

RG